

l'instant, je me contente de signaler le manque de prévoyance du Gouvernement à cet égard, imprévoyance qui dénote son inertie et son incision. Nous avons raison de proposer la motion de défiance dont la Chambre est saisie en ce moment.

Le discours du trône nous fournit d'autres exemples de négligence, de la part du Gouvernement. C'est ainsi qu'il ne mentionne pas son intention d'instituer un comité permanent des affaires des anciens combattants. En outre, il n'y aura pas, pendant une autre année, de comité permanent sur la défense nationale. Les membres de notre parti ont signalé l'importance d'instituer des commissions parlementaires afin d'enquêter sur ces deux domaines de l'activité du Gouvernement, en vue de mettre fin à cette façon forfaitive de régler ces problèmes urgents. Ces comités étudieraient continuellement la question et y accorderaient l'attention qu'elle mérite, à la lumière de circonstances nouvelles.

Le discours du trône ne fait mention d'aucun programme d'exploitation des ressources nationales. J'ai déjà signalé les besoins de notre propre province en matière d'énergie, d'irrigation et de prévention des inondations. Il ne dit rien d'une loi nationale sur les marchés. La Chambre est saisie, il est vrai, d'une mesure tendant à proroger les pouvoirs arbitraires du ministre de l'Agriculture à l'égard de certaines denrées; rien cependant n'est annoncé au sujet de la loi sur l'organisation des marchés des produits naturels, que réclament d'une manière si générale les producteurs de tous les domaines de l'agriculture au Canada.

Il n'est pas question de la réforme fiscale nécessaire, ni de la réforme relative au mode de perception des impôts, ni à celle de l'assiette de l'impôt surtout en ce qui a trait à l'agriculture. On n'a apporté aucune modification, pourtant si nécessaire et si juste, à la manière de calculer et de percevoir les amendes, ni à celle de calculer l'intérêt sur les amendes lorsque seul le ministère est à blâmer pour avoir établi la cotisation en retard.

Enfin, il n'a pas été question d'une mesure donnant suite à ce que nous attendons depuis trois ans, savoir une disposition qui reconnaîtrait en principe le troupeau de base. Évidemment, par suite des conférences tenues à ce sujet, la question peut avoir été réglée d'une façon décisive. N'oublions pas que même si elle est à l'étude depuis cinq ans et fait l'objet d'une discussion sérieuse à la Chambre depuis trois ans, aucun principe n'a été appliqué. C'est pourquoi plusieurs cultivateurs âgés, qui ont beaucoup peiné en vue de l'expansion du pays, n'ont pu vendre leurs

biens ni cesser l'exploitation ou, s'ils l'ont fait, ont dû céder en impôt sur le revenu jusqu'à la moitié de leurs recettes. Je suis enchanté d'apprendre que le troupeau de base est enfin accepté en principe, mais j'espère que la semaine prochaine, au plus tard, le ministre du Revenu national (M. McCann) présentera un exposé qui tirera les choses au clair.

Et puis, le discours du trône ne dit rien de précis au sujet de la route transcanadienne. Il est vrai que, de temps à autre, on arrache du ministre quelques nouvelles au sujet des piètres progrès réalisés dans l'aménagement d'une route transcanadienne, mais rien n'indique que le Gouvernement se soit tracé un programme à cet égard.

J'aimerais assez traiter cette question par le menu. Depuis trois ans, une résolution inscrite à mon nom au *Feuilleton* préconise l'élaboration par le gouvernement fédéral d'un programme routier, l'institution d'une commission de voirie et l'ouverture immédiate de pourparlers avec les provinces en vue d'établir une collaboration du gouvernement central et des provinces à l'aménagement et à l'entretien de diverses parties d'une route transcanadienne. En outre, une autre résolution relative à une route, inscrite au nom du député de Cochrane (M. Bradette), est au *Feuilleton*, depuis trois ans.

J'ai tout d'abord tenté d'aborder la question au moment de l'examen des crédits du ministère des Transports. Cela pour indiquer seulement le revirement du programme ministériel à cet égard. Lorsque j'ai voulu en parler durant l'examen de ces crédits, le ministre m'a fait savoir que j'enfreignais le Règlement. Selon lui, son ministère n'avait aucune compétence en matière de routes transcanadiennes. On ne pouvait donc pas en parler. Je lui ai signalé que je n'entendais pas examiner telle ou telle particularité des crédits, mais le fait qu'il y aurait lieu de prévoir l'aménagement d'une route transcanadienne. Cependant, comme le voulait alors le ministre, on a décidé que la discussion de cette question était antiréglementaire.

Ainsi, au cours des deux années suivantes, j'ai saisi la Chambre de cette question en inscrivant un projet de résolution au *Feuilleton*. Cependant, on se rappelle que ces trois dernières années, le Gouvernement a jugé qu'il était bien mieux en état que les Canadiens eux-mêmes non seulement de dépenser leur argent, mais aussi de diriger tous les domaines de la vie nationale; aussi n'est-il pas resté de temps pour étudier les projets de résolution des simples députés. En effet, depuis deux ans, la Chambre n'a pas eu la faculté d'en